

## DÉFINITIONS

**E**N 2013, dans un contexte d'activité économique ralentie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage est en légère baisse avec 31 milliards d'euros incluant les rémunérations des stagiaires (dont 5,6 milliards d'euros pour l'apprentissage) (1). Principaux financeurs de la formation professionnelle continue, les entreprises contribuent pour 44 % de la dépense totale. Les dépenses de formation des régions atteignent 15 % de l'ensemble alors que celles de l'État baissent à moins de 13 %. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue représentent 4 % de la dépense globale. Les dépenses des trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel représentent 18 % de la dépense totale. Le reste de la dépense est pris en charge par les administrations publiques, par Pôle emploi (5 %) et marginalement par les collectivités locales autres que les régions.

Les jeunes bénéficient de 24 % de la dépense de formation professionnelle, dont 18 % pour l'apprentissage (2). Les régions leur consacrent toujours une part importante de leurs dépenses (59 %). Les demandeurs d'emploi bénéficient de 14 % de la dépense globale de formation. Les personnes en emploi (dans les secteurs public ou privé) sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue, avec 61 % de la dépense totale.

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale réalise en 2013 un chiffre d'affaires de 917 millions d'euros au titre des activités de formation continue (sans la rémunération des stagiaires), soit une hausse de 1,7 % par rapport à 2012, principalement due à la hausse d'activité des établissements d'enseignement supérieur (+ 4 %) (3). Le nombre de stagiaires diminue sous le million.

**FORMATION CONTINUE** - La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

**MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** - Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue sont les activités principales (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce ne sont pas les activités principales.

**FINANCEMENT DE L'ÉTAT** - Fonds provenant surtout du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le fonds national pour l'emploi (FNE), Pôle emploi, le fonds social européen (FSE) et le budget de formation des agents de la fonction publique.

**FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** - La décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement depuis 25 ans. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence des régions pour l'organisation des formations à travers le plan régional de développement des formations (PRDF). Enfin, la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

**FINANCEMENT DES ENTREPRISES** - La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, prévoit la possibilité pour les employeurs de financer directement des actions de formation et le plan de formation est défiscalisé. Les entreprises de plus de dix salariés versent une seule contribution de 1 % de la masse salariale brute. Cette contribution est ramenée à 0,8 % pour celles qui, par un accord d'entreprise, ont décidé d'investir 0,2 % de leur masse salariale brute dans le financement du compte personnel de formation. Les entreprises de moins de dix salariés restent assujetties à verser 0,55 % de leur masse salariale brute.

**STAGIAIRES, HEURES-STAGIAIRES, GRETA** - Voir 7.2.

## SOURCES

- (1) (2) : DARES, ministère en charge du travail et de l'emploi.
- (3) : MENESR-DEPP, Enquêtes n° 63 sur l'activité des Greta et n° 6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.36.
- « DARES Analyses », février 2015, n° 014, DARES.

## 1 Dépense globale par financeur final, y compris investissement, en millions d'euros.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Structure en 2013 (%)	Évolution 2013/2012 (%)
État	3 835	4 083	4 423	4 734	4 713	4 340	4 019	12,8	-7,4
Autres administrations publiques, Unedic et Pôle emploi	1 322	1 404	1 767	1 812	1 779	1 872	1 904	6,1	1,7
<i>dont : autres administrations publiques</i>	<i>191</i>	<i>204</i>	<i>302</i>	<i>284</i>	<i>228</i>	<i>267</i>	<i>314</i>	<i>1,0</i>	<i>17,6</i>
<i>Unedic et Pôle emploi</i>	<i>1 131</i>	<i>1 200</i>	<i>1 465</i>	<i>1 528</i>	<i>1 551</i>	<i>1 605</i>	<i>1 590</i>	<i>5,1</i>	<i>-0,9</i>
Régions	4 138	4 212	4 482	4 450	4 464	4 475	4 582	14,6	2,4
Autres collectivités territoriales	45	56	65	64	78	82	95	0,3	15,9
Entreprises	12 439	13 234	13 533	13 142	13 704	13 790	13 823	44,1	0,2
Ménages	1 017	1 081	1 041	1 127	1 215	1 262	1 359	4,3	7,7
<b>Total</b>									
<b>(hors fonctions publiques pour leurs propres agents)</b>	<b>22 796</b>	<b>24 070</b>	<b>25 311</b>	<b>25 329</b>	<b>25 953</b>	<b>25 841</b>	<b>25 782</b>	<b>82,2</b>	<b>-0,2</b>
<b>Fonctions publiques pour leurs propres agents</b>	<b>5 433</b>	<b>5 808</b>	<b>6 192</b>	<b>6 176</b>	<b>6 005</b>	<b>5 908</b>	<b>5 588</b>	<b>17,8</b>	<b>-5,4</b>
<b>Total</b>	<b>28 229</b>	<b>29 878</b>	<b>31 503</b>	<b>31 505</b>	<b>31 958</b>	<b>31 749</b>	<b>31 370</b>	<b>100,0</b>	<b>-1,2</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

## 2 Dépense globale par public bénéficiaire, en millions d'euros.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Structure en 2013 (%)	Évolution 2013/2012 (%)
<b>Jeunes (1) (2)</b>	<b>6 619</b>	<b>7 176</b>	<b>7 323</b>	<b>7 923</b>	<b>8 164</b>	<b>8 034</b>	<b>7 704</b>	<b>7 584</b>	<b>24,2</b>	<b>-1,6</b>
Apprentissage	4 254	4 563	4 768	5 478	5 510	5 653	5 407	5 552	17,7	2,7
Alternance/professionnalisation	1 234	1 365	1 374	1 196	1 201	1 059	1 031	1 055	3,4	2,3
Formation et accompagnement des jeunes	1 131	1 248	1 181	1 249	1 453	1 322	1 266	977	3,1	-22,8
<b>Demandeurs d'emploi (2)</b>	<b>3 447</b>	<b>3 195</b>	<b>3 478</b>	<b>3 810</b>	<b>3 924</b>	<b>4 007</b>	<b>4 372</b>	<b>4 346</b>	<b>13,9</b>	<b>-0,6</b>
<b>Agents du secteur public (3)</b>	<b>5 066</b>	<b>5 376</b>	<b>5 777</b>	<b>6 165</b>	<b>6 148</b>	<b>5 994</b>	<b>5 901</b>	<b>5 582</b>	<b>17,8</b>	<b>-5,4</b>
<b>Actifs occupés du secteur privé (2)</b>	<b>11 382</b>	<b>12 123</b>	<b>12 899</b>	<b>13 271</b>	<b>12 900</b>	<b>13 607</b>	<b>13 461</b>	<b>13 468</b>	<b>42,9</b>	<b>0,1</b>
<b>Investissement (4)</b>	<b>288</b>	<b>359</b>	<b>401</b>	<b>334</b>	<b>369</b>	<b>316</b>	<b>311</b>	<b>390</b>	<b>1,2</b>	<b>25,4</b>
<b>Total</b>	<b>26 802</b>	<b>28 229</b>	<b>29 878</b>	<b>31 503</b>	<b>31 505</b>	<b>31 958</b>	<b>31 749</b>	<b>31 370</b>	<b>100,0</b>	<b>-1,2</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

1. Les « jeunes » ont en général moins de 26 ans.
2. Une partie des dépenses pour les jeunes est classée avec celles pour les actifs occupés ou les demandeurs d'emploi.
3. Hors investissement.
4. Y compris l'investissement pour les agents du secteur public.

## 3 L'activité de formation continue de l'Éducation nationale (1)

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)			Nombre de stagiaires			Nombre d'heures-stagiaires (2) (en milliers)		
	2012	2013	Évolution 2013/2012 (%)	2012	2013	Évolution 2013/2012 (%)	2012	2013	Évolution 2013/2012 (%)
Greta	496,9	496,7	0,0	532 300	510 000	-4,2	52 400	51 100	-2,5
Enseignement supérieur	404,4	420,4	4,0	480 232	471 000	-1,9	55 619	55 999	0,7
<i>dont universités et grandes écoles</i>	<i>291,5</i>	<i>314,2</i>	<i>7,8</i>	<i>391 127</i>	<i>389 200</i>	<i>-0,5</i>	<i>39 532</i>	<i>40 918</i>	<i>3,5</i>
<b>Total Éducation nationale</b>	<b>901,3</b>	<b>917,1</b>	<b>1,7</b>	<b>1 012 532</b>	<b>981 000</b>	<b>-3,1</b>	<b>108 019</b>	<b>107 099</b>	<b>-0,9</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
2. À partir de 2011, dans l'enseignement supérieur, le nombre d'heures-stagiaires correspond au nombre des heures pédagogiques dispensées hors stage pratique, comme pour les Greta.

### DÉFINITIONS

**E**N 2014, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 173 groupements d'établissements (Greta) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipements pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli 532 500 stagiaires pour un volume global de 49 millions d'heures-stagiaires (1). En un an, le volume des heures-stagiaires a diminué de 4 % et le nombre des stagiaires a au contraire progressé de 4 %. Ces évolutions contraires se traduisent par un nouveau recul de la durée moyenne des stages, qui atteint son niveau le plus bas en 2014 (92 heures contre 95 en 2010 et 135 au début des années 2000).

Le volume financier généré par l'activité des Greta progresse de 1,4 %, avec 504 millions d'euros générés en 2014. Ce développement provient des financements publics (+ 3,3 % par rapport à 2013), les financements privés ayant légèrement reculé (- 0,9 %) (2). 2015 marquerait un recul plus prononcé des financements privés (- 12 % contre - 1 % pour les financements publics) entraînant une perte du chiffre d'affaires global de 6 % pour l'ensemble du réseau.

Au niveau académique, les évolutions constatées sont plus contrastées. Les académies de Dijon et de Nantes enregistrent une progression de respectivement 18 % et 17 % de leurs résultats financiers, suivies par celles de Caen, Nancy-Metz et Orléans-Tours (+ 7 %). À l'opposé, les académies des DOM sont à nouveau en net recul (- 48 % pour Mayotte, - 22 % pour la Martinique, - 11 % pour La Réunion, - 6,5 % pour la Guyane), moins marqué toutefois pour la Guadeloupe (- 2 %). Paris perd aussi 12 % de son chiffre d'affaires par rapport à 2013 et les académies de Strasbourg et d'Aix Marseille 6 %.

Entre 2009 et 2014, les financements publics ont progressé de 25 % et les financements privés reculé de 2 %. Cette tendance, marquée depuis la crise, fait passer la part des fonds publics dans le financement de l'action des Greta de 50 % en 2008 à 57 % en 2014, voire 60 % en 2015.

Les fonds publics financent des actions de formation continue en direction de publics spécifiques, en particulier les demandeurs d'emploi qui constituent un public cible des Greta (les produits provenant des pouvoirs publics lorsqu'ils sont destinés à la formation de leurs agents sont assimilés à des fonds privés). Les réseaux des Greta des académies de Paris, Bordeaux et, dans une moindre mesure, Lyon sont les seuls à être alimentés principalement par des fonds privés (autofinancement des individus ou fonds provenant des entreprises et des organismes paritaires collecteurs agréés dans le cadre du financement de la formation continue) (3). À l'opposé, les financements publics représentent au moins 70 % du financement de l'activité des Greta en Guyane, à Poitiers, en Corse ou dans l'académie de Nancy-Metz et jusqu'à 82 % en Guadeloupe.

**LE RÉSEAU DES GRETA** - C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR). Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre un potentiel éducatif au service de la formation continue des adultes qui comprend aussi aujourd'hui l'orientation, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail, art. L. 6313-1). Des relations partenariales avec de grands groupes privés et publics se sont également développées. Elles ont donné lieu à des conventions nationales au service de la formation continue de leurs salariés.

Depuis 2002, chaque académie s'est aussi progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIPF CIP) pour développer des coopérations qui complètent l'offre de service des Greta. Les GIP académiques construisent des dispositifs sur mesure et ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des centres académiques de formation continue (Cafoc) et les dispositifs académiques de validation des acquis de l'expérience (DAVA). Ils sont souvent porteurs de conventions pour les Greta.

**STAGIAIRES** - Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

#### HEURES-STAGIAIRES

(Stagiaires) × (durée en heures des prestations).

### SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue dans les Greta et les Cafoc ».

### POUR EN SAVOIR PLUS

- <http://eduscol.education.fr/>

### 1 Évolution du nombre des stagiaires, en milliers, et du volume des heures-stagiaires dans les Greta en millions.

	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015p
Heures-stagiaires (en millions)	69,9	57,9	51,9	51,8	51,6	51,7	52,4	51,1	49,0	48,1
Stagiaires (en milliers)	518,0	446,1	504,5	542,2	543,8	545,3	532,3	509,9	532,5	491,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

**Note :** données provisoires pour 2015.

### 2 Évolution du chiffre d'affaires des Greta selon l'origine du financement, en millions d'euros.

	2000	2 005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015p
Fonds publics	196,2	211,4	229,5	264,2	268,4	268,5	276,8	278,5	287,7	285,1
Fonds privés	206,9	188,6	221,2	219,0	216,5	217,1	220,4	218,2	216,2	189,9
<b>Total</b>	<b>403,1</b>	<b>400,0</b>	<b>450,7</b>	<b>483,2</b>	<b>484,9</b>	<b>485,6</b>	<b>497,2</b>	<b>496,7</b>	<b>503,8</b>	<b>475,0</b>
<b>Total (euros constants, base 100 en 2000)</b>	<b>403,1</b>	<b>363,7</b>	<b>386,2</b>	<b>407,9</b>	<b>400,9</b>	<b>401,5</b>	<b>403,2</b>	<b>399,0</b>	<b>402,7</b>	<b>379,7</b>

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

**Note :** données provisoires pour 2015.

### 3 Répartition du chiffre d'affaires (CA) par académie selon l'origine du financement en 2014, en milliers d'euros.

	CA fonds publics	CA fonds privés	Total CA	% fonds publics	% CA total	CA hors GIP FCIP
Aix-Marseille	12 572	10 728	23 300	54,0	4,6	22 899
Amiens	9 693	5 030	14 723	65,8	2,9	14 249
Besançon	5 865	2 807	8 672	67,6	1,7	8 162
Bordeaux	6 552	13 477	20 029	32,7	4,0	19 495
Caen	9 586	5 388	14 974	64,0	3,0	11 818
Clermont-Ferrand	10 761	5 711	16 471	65,3	3,3	16 245
Corse	1 238	502	1 740	71,2	0,3	1 663
Créteil	21 080	16 758	37 839	55,7	7,5	36 074
Dijon	10 952	7 342	18 294	59,9	3,6	15 016
Grenoble	19 566	13 081	32 647	59,9	6,5	31 016
Lille	12 841	10 366	23 206	55,3	4,6	22 706
Limoges	5 003	3 086	8 089	61,9	1,6	7 918
Lyon	9 285	10 654	19 939	46,6	4,0	18 897
Montpellier	17 081	9 011	26 092	65,5	5,2	22 730
Nancy-Metz	19 389	6 761	26 150	74,1	5,2	18 054
Nantes	11 299	8 942	20 241	55,8	4,0	18 805
Nice	7 051	5 281	12 332	57,2	2,4	11 804
Orléans-Tours	10 198	8 356	18 554	55,0	3,7	14 073
Paris	5 654	17 636	23 290	24,3	4,6	22 529
Poitiers	7 953	3 217	11 171	71,2	2,2	10 689
Reims	7 112	5 104	12 216	58,2	2,4	11 532
Rennes	12 747	8 591	21 338	59,7	4,2	18 789
Rouen	13 089	7 492	20 581	63,6	4,1	20 406
Strasbourg	6 177	5 581	11 758	52,5	2,3	9 802
Toulouse	12 677	10 388	23 065	55,0	4,6	22 087
Versailles	13 879	10 955	24 835	55,9	4,9	24 377
Guadeloupe	2 741	580	3 321	82,5	0,7	2 764
Guyane	1 638	692	2 330	70,3	0,5	2 230
Martinique	1 874	1 494	3 369	55,6	0,7	3 127
Mayotte	184	96	280	65,7	0,1	280
La Réunion	1 922	1 049	2 971	64,7	0,6	2 044
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>287 661</b>	<b>216 153</b>	<b>503 815</b>	<b>57,1</b>	<b>100,0</b>	<b>462 281</b>

**Note :** la répartition du chiffre d'affaires par région académique et académie selon l'origine du financement en 2014 est disponible dans le fichier .xls téléchargeable sur [www.education.gouv.fr/statistiques/rers](http://www.education.gouv.fr/statistiques/rers).

## DÉFINITIONS

**E**N 2014, les universités, les écoles d'ingénieurs publiques et le Cnam ont formé 476 300 stagiaires contre 471 000 en 2013 (1). La hausse des effectifs de stagiaires de 1 % concerne l'ensemble des types d'établissements sauf les écoles en baisse de 8 %. Les individuels payants perdent deux points en passant de 46 à 44 % au profit des salariés (36 %) ainsi que des autres actifs non salariés (8 %) qui gagnent respectivement un point par rapport à 2013. Parmi les salariés, les contrats de professionnalisation continuent leur forte progression (+ 9 %), et plus particulièrement ceux signés avec les stagiaires de plus de 26 ans qui affichent pour la première fois une hausse de 62 % (1). Dans les universités, si le total des stagiaires augmente de 1 %, on constate une hausse des salariés et des actifs non salariés (5 % et 12 %), mais une diminution des demandeurs d'emploi et des individuels payants (7 % et 10 %). Le Cnam enregistre une hausse des stagiaires inscrits de 5 %, due aux stagiaires salariés (29 %) et aux demandeurs d'emploi (21 %) alors que les individuels payants et les actifs non salariés baissent respectivement de 7 et 25 %. Les écoles, quant à elles, voient leur public diminuer de 8 % malgré une hausse des contrats de professionnalisation de 37 %.

Le nombre d'heures-stagiaires dispensées, augmente globalement de 4 % avec une forte hausse de 18 % pour les salariés inscrits au titre du plan de l'entreprise. La durée moyenne totale de formation augmente de 6 heures en passant de 147 à 153 heures. L'allongement de cette durée est surtout portée par celle des salariés au titre du plan de formation de leur entreprise qui atteint 107 heures soit 16 heures de plus qu'en 2013.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur dépasse 452 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 8 % par rapport à 2013 (2). Les recettes des universités, qui représentent 63 % de l'ensemble, augmentent de 4 %, celles des écoles de 6 % et celles du Cnam et de ses centres associés de 17 %. L'origine privée des ressources de la formation continue dans le chiffre d'affaires des universités atteint 76 % des fonds, dont 53 % en provenance des entreprises et des OPCA et 23 % pour la contribution des stagiaires et des particuliers payants. Celle des fonds publics dans la formation continue des universités baisse à 18 % de l'ensemble. La part consacrée par l'État et les collectivités territoriales à la formation de ses propres agents diminue de 1,5 %.

**ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS** - Tous les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en trois catégories :

- la catégorie « universités » regroupe les universités et leurs composantes, les INP, les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- la catégorie « écoles d'ingénieurs et autres établissements » comprend, outre les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Inalco, l'IEP de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;
- la catégorie « Cnam » recouvre le grand établissement et ses centres régionaux associés.

À la suite des instituts de promotion sociale du travail (IPST) créés dans les universités au début des années 1950, la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur introduit, en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi Savary de 1984 au même rang que la formation initiale. La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) permet aux universités de développer la formation continue notamment à travers la création de fondations.

**INP** - Institut national polytechnique.

**OPCA** - Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

**DIF** - Créé par la loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures. Créé par l'Accord national interprofessionnel (ANI) de décembre 2013, le compte personnel de formation (CPF) se substitue au DIF à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans le secteur privé, selon des modalités prévues par la loi du 5 mars 2014 qui définit sa mise en œuvre.

## SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.36.
- [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html)
- [www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html](http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html)
- [1] Lire aussi in *Dares Analyses 2015-080* - Le contrat de professionnalisation en 2014. Reprise des embauches dans le tertiaire et l'industrie.

## 1 Répartition des stagiaires, en milliers, et des heures-stagiaires, en millions, par types de dispositifs, année civile 2014.

	Universités, INP et UT (1)			Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		
	Stagiaires (en milliers)	Heures-stagiaires (en millions)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers)	Heures-stagiaires (en millions)	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	98,8	10,1	102	18,4	2,2	119
Congé individuel de formation	8,5	3,2	379	0,2	0,1	307
Sous contrat de professionnalisation	26,0	11,9	458	0,3	0,1	225
<i>dont moins de 26 ans</i>	21,9	10,1	460	0,3	0,1	216
<b>Total salariés</b>	<b>133,3</b>	<b>25,2</b>	<b>123</b>	<b>18,9</b>	<b>2,3</b>	<b>123</b>
<b>Demandeurs d'emploi</b>	<b>38,9</b>	<b>10,6</b>	<b>272</b>	<b>0,7</b>	<b>0,3</b>	<b>489</b>
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	28,7	7,5	260	0,5	0,3	512
<b>Particuliers inscrits à leur initiative</b>	<b>159,7</b>	<b>14,7</b>	<b>92</b>	<b>3,9</b>	<b>1,2</b>	<b>314</b>
<i>dont intergés</i>	60,5	1,6	27	0,3	ε	15
<b>Prof. libérales, commerçants, artisans</b>	<b>33,0</b>	<b>2,9</b>	<b>87</b>	<b>2,2</b>	<b>0,1</b>	<b>28</b>
<b>Ensemble</b>	<b>364,9</b>	<b>53,4</b>	<b>146</b>	<b>25,7</b>	<b>3,9</b>	<b>153</b>

(suite)	Cnam (1)			Total		
	Stagiaires (en milliers)	Heures-stagiaires (en millions)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers)	Heures-stagiaires (en millions)	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	17,0	2,1	125	134,1	14,4	107
Congé individuel de formation	0,3	ε	158	9,1	3,4	369
Sous contrat de professionnalisation	3,2	1,1	344	29,5	13,0	443
<i>dont moins de 26 ans</i>	1,8	0,7	385	24,0	10,9	452
<b>Total salariés</b>	<b>20,5</b>	<b>3,3</b>	<b>160</b>	<b>172,7</b>	<b>30,8</b>	<b>179</b>
<b>Demandeurs d'emploi</b>	<b>18,7</b>	<b>4,3</b>	<b>231</b>	<b>58,2</b>	<b>15,2</b>	<b>262</b>
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	6,6	1,1	156	35,9	8,8	245
<b>Particuliers inscrits à leur initiative</b>	<b>44,1</b>	<b>7,6</b>	<b>173</b>	<b>207,7</b>	<b>23,5</b>	<b>114</b>
<i>dont intergés</i>	-	-	-	60,9	1,6	27
<b>Prof. libérales, commerçants, artisans</b>	<b>2,4</b>	<b>0,2</b>	<b>99</b>	<b>37,6</b>	<b>3,2</b>	<b>84</b>
<b>Ensemble</b>	<b>85,7</b>	<b>15,4</b>	<b>180</b>	<b>476,3</b>	<b>72,7</b>	<b>153</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Définitions ».

## 2 Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2014, en millions d'euros.

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)	Total	Cnam (1)	Total avec Cnam	Part (%)
<b>Entreprises</b>							
Pour la formation des salariés	87,9	30,8	12,4	100,2	53,1	153,4	33,9
Pour la formation des travailleurs privés d'emploi	1,4	0,5	0,1	1,5	0,8	2,3	0,5
<b>Total entreprises</b>	<b>89,3</b>	<b>31,3</b>	<b>12,5</b>	<b>101,8</b>	<b>53,9</b>	<b>155,7</b>	<b>34,4</b>
<b>Organismes collecteurs des fonds (OPCA)</b>	<b>60,4</b>	<b>21,2</b>	<b>5,3</b>	<b>65,7</b>	<b>9,1</b>	<b>74,8</b>	<b>16,5</b>
Contrats avec particuliers	61,8	21,7	6,6	68,5	11,9	80,4	17,8
Contrats des stagiaires (2)	4,2	1,5	0,3	4,5	3,9	8,4	1,9
<b>Total particuliers et stagiaires</b>	<b>66,1</b>	<b>23,2</b>	<b>6,9</b>	<b>73,0</b>	<b>15,8</b>	<b>88,8</b>	<b>19,6</b>
<b>Ensemble des fonds privés</b>	<b>215,7</b>	<b>75,7</b>	<b>24,8</b>	<b>240,5</b>	<b>78,8</b>	<b>319,3</b>	<b>70,6</b>
<b>Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales</b>							
pour la formation de leurs agents	15,2	5,3	7,0	22,2	0,9	23,0	5,1
pour la formation de publics spécifiques							
- des instances européennes	0,4	0,1	0,1	0,5	1,3	1,9	0,4
- de l'État	1,5	1,5	1,5	2,9	9,3	12,3	2,7
- des régions	28,8	10,1	0,6	29,3	24,4	53,8	11,9
- Pôle emploi	2,1	0,7	0,2	2,2	1,1	3,4	0,7
Autres ressources publiques	3,6	1,3	0,1	3,8	1,9	5,7	1,3
<b>Ensemble des fonds publics</b>	<b>51,6</b>	<b>18,1</b>	<b>9,4</b>	<b>61,0</b>	<b>38,9</b>	<b>99,9</b>	<b>22,1</b>
<b>Autres organismes de formation</b>	<b>8,6</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>	<b>11,4</b>	<b>5,2</b>	<b>16,6</b>	<b>3,7</b>
<b>Autres ressources de la formation continue</b>	<b>9,1</b>	<b>3,2</b>	<b>3,7</b>	<b>12,7</b>	<b>3,7</b>	<b>16,5</b>	<b>3,6</b>
<b>Total général</b>	<b>284,9</b>	<b>100,0</b>	<b>40,7</b>	<b>325,6</b>	<b>126,7</b>	<b>452,3</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Définitions ».

2. Cette rubrique comprend les contributions des stagiaires à une formation financée sur fonds publics ou sur les fonds des employeurs.